



29 mai 1991

SESSION ORDINAIRE 1990-1991

PROPOSITION DE RESOLUTION
visant à améliorer l'enseignement
pour les jeunes issus de l'immigration

déposée par M^{me} Willame et cs

A. Introduction

1. Le présent texte s'appuie surtout sur deux documents :

- Le rapport relatif aux auditions menées dans le cadre de la Commission de la Culture de l'ACCF (11 auditions).
- Le volume III (données et argumentaires) du Rapport du Commissariat royal à la Politique des Immigrés (mai 1990) : chapitre 3 : Enseignement - B : en Communauté française (surtout pages 303 à 313).

2. Pour suivre un fil conducteur dans cette problématique difficile, la filière choisie est celle de *l'âge de l'enfant* et des problèmes d'intégration qu'il découvre au fur et à mesure qu'il grandit.

3. Les propositions concrètes émises dans ce document s'adressent à tous les niveaux de pouvoirs compétents : communes, Commission communautaire française, Région de Bruxelles-Capitale, Communauté française, Province, Etat, Communautés européennes. Ceux-ci doivent être impérativement associés à des programmes d'actions coordonnés.

B. Trois grands principes

1. L'école joue un rôle primordial dans le processus d'intégration : elle assure la *socialisation secondaire* qui relaye la *socialisation primaire* assurée, elle, par la famille. L'ACCF est donc prioritairement attentive à ce que la scolarisation des jeunes issus de l'immigration se déroule dans les meilleures conditions possibles, même s'il est évident que la problématique de l'immigration fait apparaître certaines difficultés qui lui sont propres, et d'autres qui concernent toutes les couches sociales les plus défavorisées.

2. A tous les niveaux scolaires et au risque d'être répétitif, l'accent sera mis sur l'apprentissage du français, facteur essentiel d'intégration.

3. Après avoir procédé à un certain nombre d'auditions, la Commission de la Culture a décidé de s'orienter vers une série de propositions concrètes. Ces propositions concrètes doivent, bien sûr, s'inscrire dans l'ensemble d'une politique intégrée et globale (Zone d'Education Prioritaire, missions locales, Développement Social de Quartier (DSQ), coordination sociale, etc.) étant donné que les problèmes rencontrés en matière d'enseignement sont étroitement liés à une série d'autres tels que ceux du logement, de l'emploi, des loisirs et des pratiques culturelles et religieuses. En effet, la réussite des

mesures proposées ici est nécessairement liée à la mise sur pied de mesures d'accompagnement social adéquates pour l'enfant et sa famille.

C. Quelques orientations à souligner

1. Il est nécessaire d'informer les parents sur l'organisation de notre système scolaire ainsi que sur les différentes formations qui leur sont proposées (en collaboration avec des responsables d'associations représentatives des populations d'origine étrangère) et de démontrer l'importance de l'école maternelle. Cette information devrait se faire via les consultations de nourrissons et les milieux de garde des petits enfants (rôle ONE).

2. Il est nécessaire d'intégrer d'une manière stable dans certaines équipes éducatives des personnes issues de l'immigration pour favoriser de meilleurs contacts avec les élèves d'origine étrangère et leur famille et susciter, au sein même de l'école, une information réciproque ainsi qu'une meilleure compréhension des besoins spécifiques de cette population scolaire au sein du personnel enseignant.

3. Les centres PMS jouent un rôle considérable dans l'orientation scolaire et professionnelle des élèves. Ces centres doivent pouvoir compter sur la collaboration d'auxiliaires diplômés issus de l'immigration.

4. La formation initiale et continuée des enseignants doit comporter un volet interculturel et prendre en considération les différences sociales et culturelles des enfants ainsi que les richesses et difficultés propres qu'elles comportent.

5. Il est préférable de s'intéresser dès le pré-maternel au devenir scolaire des enfants (organisation de séances de psychomotricité, etc.). Aux niveaux pré-maternel, maternel et primaire, l'utilisation du jouet et du livre d'images doit être généralisée.

6. Il paraît également nécessaire de donner la possibilité de cours de français pour les parents des jeunes élèves issus de l'immigration.

RESOLUTION

L'Assemblée de la Commission communautaire française invite le Collège de la Commission communautaire française, les Exécutifs de la Communauté française de Belgique et de la Région de Bruxelles-Capitale,

pour tous les niveaux d'enseignement, à dégager des moyens suffisants afin de rendre réellement opérationnelles les Zones d'Education Prioritaires dans tous les quartiers concernés de la Région bruxelloise,

dans l'enseignement maternel, à généraliser :

- la présence d'auxiliaires d'enseignement, issus de l'immigration ou d'experts travaillant en symbiose avec les acteurs sociaux;
- le principe du « diagnostic linguistique » des élèves afin de mettre en œuvre des actions pédagogiques adéquates;
- l'apprentissage du français, avec un vocabulaire de base de l'ordre de 500 mots;
- les techniques d'accueil et de rencontre avec présence de la langue d'origine afin de sécuriser parents et enfants;

dans l'enseignement primaire :

- à mettre sur pied une véritable politique de la langue et un apprentissage intensif du français, facteur essentiel d'intégration;
- à renforcer les normes d'encadrement dans les classes où la population issue de l'immigration est importante;
- à donner la primauté au langage oral et à la lecture active pour que l'enfant intègre l'acquisition de nouvelles structures langagières et du vocabulaire nécessaire pour arriver progressivement à la conceptualisation des données;
- à encourager la coopération des écoles de devoirs avec l'école;
- à développer les activités sportives et culturelles.

dans l'enseignement secondaire :

- à mieux gérer les activités para-scolaires des jeunes issus de l'immigration en leur offrant des alternatives à la rue et à la télévision, notamment, en collaboration avec les mouvements associatifs;
- à restituer au Conseil de Classe son rôle fondamental;
- à revaloriser l'enseignement technique et professionnel et ainsi son image auprès des entreprises et du public;
- à renforcer la collaboration de l'enseignement technique et professionnel avec les entreprises, en y multipliant notamment les stages;
- à développer les méthodes tutorales;
- à favoriser la pédagogie interculturelle, par exemple, par des rencontres entre parents et éducateurs, et des cours en option de la langue d'origine;
- à organiser des séances d'information affective et sexuelle;
- à développer le sport à l'école par une meilleure collaboration entre les réseaux, permettant une utilisation optimale des infrastructures sportives.

demande,

la convocation urgente de la Commission de Coopération entre l'Assemblée de la Commission communautaire française et le Conseil de la Communauté française, dans la mesure où ces propositions concrètes concernent plusieurs niveaux de pouvoirs et rencontrent, plus particulièrement, les compétences de la Communauté française.

M. WILLAME
M. LEMESRE
E. HUYTEBROECK
A. GUILLAUME-VANDERROOST
P. GOVERS
